



Tuyau de gaz du voisin sur le sol de ma cuisine en apparence sous meuble

Par **Arnaud 64**, le **01/03/2020 à 18:29**

Bonjour

J'ai acheté un appartement en rdc en mars 2019 et après démontage des meubles de la cuisine j'ai aperçu un tuyau de gaz qui passe sur le sol de cette même pièce non enterré et non protégé .

Quels sont les recours à faire

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **01/03/2020 à 20:48**

Bonjour

Si vous êtes en copropriété, commencez par signaler ce fait au conseil syndical et au syndic. Les canalisations après compteur doivent être situées en parties communes. Elles ne doivent pas traverser les locaux privatifs autres que les locaux qui dépendent de l'utilisateur correspondant.